



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'EHPAD des Marais de La Ferté-Gaucher

Question écrite n° 10571

Texte de la question

M. Julien Limongi attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de l'EHPAD des Marais, situé à La Ferté-Gaucher, en Seine-et-Marne. Cet établissement, aujourd'hui vétuste, rencontre d'importantes difficultés financières structurelles et de fonctionnement, malgré la bonne gestion de la direction. Les conditions d'accueil et de vie des résidents y sont fortement dégradées, alors même que l'établissement affiche complet, témoignant de besoins réels et croissants sur le territoire. Depuis plusieurs années, un terrain a pourtant été réservé afin d'y construire un nouvel EHPAD destiné à remplacer celui des Marais. Cependant, ce projet, dont la nécessité est unanimement reconnue, reste bloqué faute de financement. À ce jour, aucun financement n'a encore été acté pour permettre le lancement de la construction du nouvel établissement, ce qui conduit à une impasse préjudiciable aux résidents, aux familles et aux personnels. Dans un contexte de vieillissement de la population et de saturation des structures existantes, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre, en lien avec le conseil départemental et l'Agence régionale de santé, pour mobiliser les financements publics nécessaires et permettre la réalisation du projet de reconstruction de l'EHPAD de La Ferté-Gaucher, indispensable pour garantir des conditions d'accueil dignes et sécurisées aux personnes âgées dépendantes de ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10571

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8679